

Rendez-vous de carrière des Psy-ÉN EDA... ... le SNUipp-FSU vous accompagne !

Qui est concerné ?

Les enseignants certifiés et agrégés, les CPE, les Psy-ÉN en classe normale, et qui, *au 31 août de l'année scolaire* sont :

- Au 6ème échelon, *entre 12 et 24 mois.*
- Au 8ème échelon, *entre 18 et 30 mois.*
- Au 9ème échelon, *entre 12 et 24 mois.*

Pourquoi des rendez-vous de carrière ?

Tout agent fonctionnaire doit être évalué. Les rendez-vous de carrière sont les 3 moments de cette "appréciation de la valeur professionnelle". À la suite de ces évaluations, 30% des collègues concernés gagnent 1 an pour les passages au 7ème et au 9ème échelon. Le rendez-vous au 9ème échelon participe au classement pour l'accès à la hors-classe.

Comment ça se passe ?

Le rendez-vous de carrière est inscrit dans le statut des personnels concernés.

Il n'y a pas de surprise, le déroulement est encadré. Pour les Psychologues de l'Éducation Nationale EDA, il comporte un entretien avec l'inspecteur de circonscription.

Le RDV a lieu entre octobre et mai de l'année scolaire.

Le calendrier.

- Fin de l'année scolaire N-1 : l'administration prévient l'agent du rendez-vous de carrière pour l'année scolaire suivante.
- Année scolaire N : l'administration annonce la date de l'entretien 1 mois à l'avance.
- En juin, le compte-rendu de l'évaluateur parvient à l'agent, qui a 3 semaines pour formuler des observations écrites.
- Rentrée scolaire N+1 : l'appréciation finale arrêtée par le Recteur est transmise à l'agent dans les 15 premiers jours de septembre. En cas de désaccord, l'agent a un mois pour en demander la révision
- Sans réponse favorable dans la période d'un mois, l'agent pourra saisir la CAPA pour en demander la révision

Sur quoi est-on évalué ?

Les critères d'évaluation sont désormais connus à l'avance. Ils sont nationaux et ne peuvent pas être modifiés par l'évaluateur. Pour les psy-ÉN EDA, 13 items relatifs à la pratique professionnelle sont à remplir : 9 par l'inspecteur de circonscription en lien avec l'IEN adjoint, et 4 par l'inspecteur de circonscription seul.

L'inspecteur de circonscription donne un avis en lien avec l'IEN adjoint (20 lignes maxi), et l'agent peut également formuler des observations sur l'entretien.

Le Recteur arrête l'appréciation finale, qui sera utilisée pour l'avancement d'échelon (au 7ème et au 9ème), ou l'accès à la hors-classe.

Des documents à fournir ?

Il n'y a pas de documents obligatoires à fournir à l'inspecteur de circonscription. L'administration invite l'agent concerné par un RDV de carrière à utiliser, pour préparer son rendez-vous, le "document de référence de l'entretien". Mais l'IEN de circonscription ne peut pas vous obliger à le remplir ni à le lui transmettre.

Le SNUipp-FSU est une fois de plus à vos côtés pour ces rendez-vous de carrière. Contactez le SNU de votre département :
snu69@snuipp.fr snu01@snuipp.fr
snuipp42@snuipp.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Rendez-vous de carrière... ... DÉSINTOX !

Avec les rendez-vous de carrière, on va “y perdre...”

Les 3 rendez-vous de carrière, sont encadrés dans notre statut.

Ils ont un impact très réduit (gain d'avancement d'un an lors de l'accès au 7^{ème} et 9^{ème} échelon) sur la durée de parcours de la classe normale (26 ou 24 ans).

C'est un premier pas vers une des revendications du SNUipp-FSU qui n'est pas encore totalement atteinte : une **déconnexion complète entre évaluation et carrière.**

Avec les rendez-vous de carrière, on est évalué sur 70 items !!!

FAUX !

Les critères d'évaluation sont connus et nationaux. Les évaluateurs ont 13 items à remplir.

L'évaluateur va nous demander un énorme dossier à préparer et envoyer à l'avance...

FAUX !

Il n'y a aucune obligation réglementaire à envoyer des documents à l'évaluateur avant l'entretien.

« Le document de référence de l'entretien », seul outil officiel utilisé par l'évaluateur pour l'entretien, n'est qu'un moyen de préparer ce moment d'échanges. On ne peut exiger de l'agent qu'il le remplisse.

**C'était mieux avant !
Cette nouvelle évaluation est une dégradation de nos statuts ! FAUX !**

Avant :

–Inégalités des inspections entraînant des différences importantes sur l'avancement dans la carrière (presque 10 ans de différence entre une carrière faite au Grand Choix par rapport à une carrière à l'Ancienneté).

Maintenant :

–3 RDV dans la carrière, avec un calendrier fixe et statutaire (grille d'évaluation connue de tous).
–Différence de durée de carrière de 2 ans maximum pour atteindre le 11^{ème} échelon de la classe normale.
–Fin de l'inspection au profit d'un entretien avec l'inspecteur de circonscription.
–Possibilité de contester en CAPA l'ensemble de l'évaluation.

L'évaluation des Psy EN EDA par des non psychologues doit être revue. Les délais imposés pour la publication du décret créant le corps unique n'ont pas permis de refonder l'architecture du corps des Psy EN. La FSU continuera donc de porter sa demande d'évolution de la chaîne hiérarchique des Psy EN.

Le SNUipp-FSU est une fois de plus à vos côtés pour ces rendez-vous de carrière. Contactez le SNU de votre département : snu69@snuipp.fr
snu01@snuipp.fr snuipp42@snuipp.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Le SNUipp-FSU demande toujours:
–la déconnexion complète de l'évaluation et de l'avancement ;
–la possibilité d'être accompagné d'un représentant syndical lors de l'entretien avec le chef de service.